

BOURG-CENTRE OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de Sorèze

Communauté de communes Aux sources du Canal du Midi

Territoire de projet PETR du pays Lauragais

Parc Naturel Régional du Haut Languedoc

Avenant Contrat 2^{ème} génération

2022 / 2028



KIWI
STUDIO



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Tarn, représenté par Christophe RAMOND, son Président

Le PETR / Pays Lauragais, représenté par Gilbert HEBRARD, son Président

La Communauté de Communes Aux sources du Canal du Midi, représentée par Laurent HOURQUET, son Président

Le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc, représenté par Monsieur Daniel VIAELLE, son président

La Commune de Sorèze, représentée par Marie-Lise HOUSSEAU, sa Maire

Vu le Code Général des Collectivités Locales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie pour la période 2021-2022/2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET) - Occitanie 2040

Vu le contrat Bourg Centre de la Commune de Sorèze, approuvé le 12 aout 2019

Vu la délibération n° CP/2023-06/12.05 de la Commission Permanente du 09/06/2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie de PETR du Pays Lauragais pour la période 2022-2028

Vu la délibération de la Commune de Sorèze, en date du 27 mai 2024

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Aux sources du Canal Du Midi en date du 31 mai 2023,

Vu la délibération n°31/2023 du comité syndical du PETR Pays Lauragais du 12 avril 2023 du PETR autorisant Monsieur le Président à signer cet avenant Bourg Centre Occitanie.

Vu la délibération n° _____ de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Tarn en date du X _____,

Vu la délibération n° _____ de la Commission Permanente _____ du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le présent avenant,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie pour la période 2022-2028.

Article 1 : Objet de l'avenant

Le présent avenant a pour objet de conforter le Contrat Bourg-Centre de 1ère génération, approuvé le 12 août 2019.

- En prolongeant sa durée de validité pour le porter à échéance du 31 décembre 2028,
- L'avenant au contrat Bourg Centre Occitanie / Pyrénées-Méditerranée a pour but de poursuivre la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Tarn, la Commune de Sorèze, la Communauté de Communes Aux sources du Canal du Midi et le PETR du Pays Lauragais, en y associant les services de Parc naturel Régional du Haut Languedoc , et l'EPF.

Il a également pour objectifs d'agir sur les fonctions de pôle de proximité et l'attractivité de la Commune de Sorèze vis-à-vis de son bassin de vie, dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel, ...
- L'ensemble s'inscrivant dans une démarche transversale de transition écologique et énergétique et de participation citoyenne.
- En mettant à jour les actions prioritaires du Programme pluriannuel pour la période 2022-2024 et en projetant la planification les actions à moyen et long terme sur la période (2022-2028).

Il a également pour objectif d'agir pour continuer à soutenir les fonctions d'attractivité de la Commune de Sorèze, ainsi que la qualité du cadre du vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- le développement de l'offre d'habitat ;
- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous ;
- le maillage des infrastructures de mobilité ;
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel / architectural / culturel.

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » et « Village d'Avenir » initiés et pilotés par l'Etat.

Le présent « Avenant Contrat Bourg-Centre Occitanie » doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie de PETR Pays Lauragais signé le 4 décembre 2023, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, les différents contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau Contrat), que d'approche programmatique (Programme Pluriannuel du Contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 : Contexte et enjeux

Atouts :	Faiblesses :
<p>Sorèze se positionne comme un pôle de vie secondaire pour son intercommunalité, le pays Sorézois et le Pays Lauragais ainsi qu'un pôle d'échanges avec la métropole toulousaine, les agglomérations proches de Castres / Mazamet, de Carcassonne et de Castelnaudary.</p> <p>Le pilier de l'action du territoire demeure le développement culturel et patrimonial. Avec le tourisme, ce sont ces 2 axes forts qui permettent d'assurer le développement du bassin de vie et de maintenir les familles sur place en créant des services et des équipements publics, dont certains sont portés par le territoire intercommunal.</p> <p>Sorèze présente :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une forte attractivité touristique et culturelle avec le pôle de l'Abbaye-école de Sorèze, de son musée Dom Robert et de la tapisserie du XX^e siècle, du musée du Verre et de la proximité de la Montagne Noire Occidentale avec les sites de Berniquaut, des grottes du Cael et du sentier karstique. - Un patrimoine architectural de grande qualité dans le bourg : maisons à colombages protégées dans le cadre d'un Site Patrimonial Remarquable, label « Site Remarquable de France ». <p>Cet ensemble a permis le renouvellement en 2023 du classement de la Commune de Sorèze en « Station classée de tourisme » pour 12 ans.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une attractivité économique du territoire avec la zone d'activités de la Condamine, liée à la deuxième transformation du bois (meubles, planchers, revêtements muraux, dérivés...). - Des espaces et des ressources naturelles préservés : le réseau hydrographique (le Sor, le Laudot, la Rigole de la Plaine) et le bassin de Saint-Ferréol (Classé à l'UNESCO au titre du Canal du Midi) représentent un atout incontestable pour la Commune aussi bien pour l'irrigation que pour la qualité de ses paysages. Le territoire communal bénéficie en outre d'une grande variété de paysages : une vaste plaine, le massif de la Montagne Noire, des quartiers délocalisés « de caractère » distincts du bourg. - Le Sor et le Laudot (pour partie), ruisseaux à forte valeur pour la pêche et la beauté des paysages. - Les forêts de « Mont Capel », du Montagnet et de « Crabes Mortes » avec de belles hêtraies valorisant les chemins de randonnée. - Un niveau d'équipements de proximité, de services, d'activités culturelles, sportives et de loisirs significatifs, vecteurs du dynamisme et d'une situation saine de la commune - Un EHPAD de 85 lits récemment rénové - Un lieu de vie pour 40 personnes en situation de handicap mental : le Foyer de l'Orival - Un tissu associatif important (40 associations). - Un essor démographique avec une population ayant doublé en 30 ans et qui évolue en continu (3030 habitants en 2021, source INSEE). 	<p>Une desserte routière à améliorer avec les agglomérations proches de Toulouse, Castres / Mazamet et Castelnaudary afin de dynamiser le bassin de vie communal et intercommunal</p> <p>Un parc de logements anciens et dégradés avec des difficultés d'accès et d'accessibilité</p> <p>Des espaces publics à réhabiliter (places et allées du tour de ville)</p> <p>Huit quartiers à réhabiliter</p> <p>Des bâtiments publics vieillissants, à réhabiliter pour les rendre plus accessibles et plus performants notamment en matière énergétique.</p> <p>Un assainissement collectif à compléter dans les quartiers et dans une partie du bourg.</p>

Opportunités :	Menaces :
<p>Dans le cadre de la mise en place du contrat Bourg-Centre 1^{ère} génération : Sorèze a engagé une requalification du bourg dans son ensemble. L'aménagement de ses rues et de l'espace public dont l'aménagement de l'aire de stationnement de Berniquaut à proximité immédiate du bourg, a permis de consolider son attractivité touristique et culturelle et de maintenir le commerce de proximité et de favoriser l'implantation de nouveaux artisans, en particulier dans des locaux de l'Abbaye école.</p> <p>La création de deux liaisons douces à usage des piétons et cyclistes entre Sorèze et Revel ainsi que vers Saint-Ferréol permettent à la fois de répondre aux enjeux de mobilité douce et de favoriser le développement d'offre de tourisme vert.</p> <p>La création, en 2023, par la Communauté de Communes de l' « Espace Sport et Nature » à Saint Ferréol sur le territoire Communal s'inscrit dans cette dynamique.</p> <p>Le contrat Bourg-Centre 1^{ère} génération a permis également de déployer de nouveaux équipements sportifs et de loisirs significatifs tel que le Boulodrome couvert, qui contribuent au dynamisme de la commune.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Un risque de disparition de services à la population : médecins généralistes et spécialistes. - La multiplication du nombre de logements insalubres, en particulier en centre-bourg. - Le phénomène de paupérisation d'une partie de la population avec le risque de concentration des inégalités. - Le manque de repreneurs pour les exploitations agricoles.

Depuis 3 ans, la commune a engagé une requalification du bourg afin de développer le commerce de proximité et l'implantation de nouveaux artisans, en particulier en réaménageant les rues et les espaces publics.

Avec d'autres atouts comme son patrimoine historique et ses paysages, l'objectif est d'offrir un cadre de vie agréable et de qualité pour l'accueil de nouvelles populations et le maintien d'un territoire attractif.

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation

« Cet article n'est pas modifié dans le cadre du présent avenant ».

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2026** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2026 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie signé le 23 décembre 2023, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I.)** (en Annexe 3) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Article 5 : Contributions et partenariats

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement :

- du territoire communautaire de la Communauté de Communes Aux sources du Canal du Midi,
- du territoire de projet PETR Pays Lauragais

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- **du territoire communautaire représenté par la Communauté de Communes Aux Sources du Canal du Midi**

La Communauté de communes Aux Sources du Canal du Midi regroupe 28 communes réparties sur 3 départements constituant un bassin de vie de 22 300 habitants.

Elle exerce des compétences dans les domaines suivants : Développement économique, Tourisme, Urbanisme, Santé, Petite Enfance / Enfance, Aire d'accueil des gens du voyage, gestion des Ordures Ménagères, Assainissement non-collectif, Défense Incendie, Commission Intercommunale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance ...

Au titre de la Santé, Petite Enfance / Enfance : Plan local de santé, multi accueils dont la crèche les Lutins Sorèziens, Accueil de Loisirs Intercommunal (périscolaire) ;

Au titre de l'Urbanisme : Instruction des Actes d'urbanisme, planification (élaboration du PLUi);

Au titre du développement économique : accompagnement des entreprises, relais du dispositif Territoire d'Industrie, aménagement et gestion des Parcs d'activités dont le Parc d'Activités Economiques de la Condamine à Sorèze, (commercialisation du foncier 7 000 m2) ;

Au titre du développement touristique : accompagnement des prestataires touristiques de la commune, animation et accueil touristiques (Bureaux d'informations touristiques), diagnostic et mise en tourisme de sentiers randonnées et VTT, gestion et aménagement du site de Saint-Ferréol (rénovation des 3 aires de stationnement , étude mobilité et construction de l'Espace

sport & nature : salle de séminaire, base sportives, bistrot), co-financement du Réservoir, centre d'interprétation du Canal du Midi ;

La Communauté de communes participera à l'accompagnement, technique et financier, de la commune de Sorèze dans le cadre de la politique « Bourg-Centre Occitanie »

- **du PETR Pays Lauragais** qui s'inscrit dans un contexte interdépartemental et initialement interrégional, et qui regroupe 167 communes réparties sur 4 communautés de communes (Castelnaudary Lauragais Audois, Piège Lauragais Malepère, Aux sources du canal du Midi et Terres du Lauragais), et voit sa population totale en constante augmentation ces dernières années, atteignant les 109 552 habitants en 2023 (Population totale 2020 estimée au 01/01/23). Depuis sa transformation en PETR à la suite de la loi MAPTAM en 2015, le Pays Lauragais s'attache à agir en faveur d'un développement territorial cohérent et équilibré à l'échelle de ses 4 communautés de communes, dans une recherche continue de mutualisation des coûts et d'optimisation des politiques contractuelles. Acteur incontournable du développement local, le PETR est en effet porteur du projet de territoire du Pays Lauragais, assurant ainsi les missions de développement touristiques, culturelles, environnementales, d'urbanisme qui ont été mutualisées à son échelle.

Le PETR est également compétent en matière de SCOT dont la 1ere révision est opposable depuis janvier 2019 et la seconde révision, prescrite depuis le 8 décembre 2022 est en cours d'élaboration (approbation envisagée en janvier 2026) ainsi que du Plan Climat Air Energie Territorial et de sa mise en œuvre pour le programme d'actions qui lui a été confié, adoptés à l'unanimité en février 2020, dont la mission de conseil en énergie partagé (programme 21-23). Par ailleurs, le PETR porte le GAL des Terroirs du Lauragais, gestionnaire des fonds européens LEADER, dont le programme 2014-2022, en cours de finalisation a permis le soutien financier de projets comme l'aménagement du parc de l'abbaye école, l'acquisition d'audioguides pour le musée Don Robert de cette dernière, ou encore la création de l'espace Sport Nature du lac de St Ferréol porté par la CCSCM. Le nouveau programme 2023-2027 est en cours de conventionnement avec l'autorité de gestion.

Lieu de conventionnement et/ou de contractualisation privilégié des partenaires institutionnels, le PETR porte également les contrats suivants : ATI-FEDER OS5, Contrat territorial Occitanie et son dispositif Bourg-centres, une convention pour la Généralisation de l'Education Artistique et culturelle (avenant 2023 en cours, préparation de la CGEAC 24-26) sur l'ensemble de son périmètre ainsi que le CRTE du Pays Lauragais pour les communautés de communes Aux sources du canal du Midi et Terres du Lauragais (les 2 autres communautés de communes étant couvertes par un autre CRTE).

Enfin, le PETR représente l'échelon territorial garant du lien et de la cohérence entre les communautés de communes et les instances supérieures en matière d'aménagement du territoire en participant notamment aux travaux de l'Interscot Toulousain, ou encore de la « conférence des SCOT ».

A travers l'ensemble de ces missions, le PETR participera à l'accompagnement, technique et financier, de la commune de Sorèze dans le cadre de la politique « Bourg-Centre Occitanie » mais également du dispositif « village d'Avenir ».

- **Etablissement Public Foncier d'Occitanie (EPF)**

L'EPF se propose d'accompagner la collectivité dans la mise en œuvre opérationnelle de son projet par le biais de conventions foncières permettant d'accélérer la maîtrise des biens et terrains nécessaires au projet de revitalisation, dans le respect de son plan pluriannuel

d'intervention. L'EPF accompagnera la collectivité d'un point de vue technique, administratif et juridique, et s'appuiera sur ses dispositifs d'intervention adaptés à l'action en centres anciens

- **Parc naturel Régional du Haut Languedoc**

Le Parc naturel régional du Haut-Languedoc intervient comme accompagnement technique associé pour les projets lors des phases de programmation, d'esquisse et d'avant-projet. Il assurera le lien vers les dispositifs d'aides et de valorisation des actions à sa connaissance et mettra à disposition les ressources qui participent à la mise en œuvre des actions.

Article 5-3 : Articulation et complémentarité avec le programme « Villages d'avenir »

Pour la commune de Sorèze et la Communauté de Communes Aux sources du Canal du Midi, la bonne articulation entre le programme « Villages d'avenir » et la politique « Bourgs-Centres Occitanie » est essentielle. (Labellisation de Sorèze dans le dispositif « Villages d'avenir » en décembre 2023)

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Tarn et modalités d'intervention et contributions du Département du Tarn

Le développement des territoires est une priorité du Conseil Départemental du Tarn. Il apporte son soutien aux territoires pour la réalisation de leurs opérations d'investissement en leur proposant des réponses adaptées aux spécificités de chacun d'entre eux tout en œuvrant en faveur de l'attractivité du Tarn et de l'amélioration du cadre de vie.

Le Département interviendra dans le cadre des contrats bourg centre 2022-2028, en mobilisant ses dispositifs d'intervention dont le fonds de développement territorial (FDT). Il s'agira d'accompagner les communes et les intercommunalités dans la réalisation de projets participant à la valorisation et à l'attractivité des centres bourg.

En 2022, le Département a souhaité compléter ses dispositifs existants par l'adoption de 4 nouvelles fiches d'interventions réglementaires :

- Villes et villages d'avenir
- Actions d'adaptation au changement climatique
- Programme « un arbre un collégien » : actions en faveur de l'arbre sur les espaces publics communaux
- Actions en faveur des aménagements cyclables et de leurs équipements
- Actions en faveur de la production d'habitats solidaires et innovants (pour les logements locatifs : les communes de moins de 2 000 habitants)
- Actions en faveur de la production de logements « Tarn – Vivre ensemble »

Ces nouvelles politiques volontaristes favorisent l'accompagnement du Département aux projets d'aménagement de centre bourg, qui valorisent le patrimoine communal et participent à l'amélioration du cadre de vie. L'embellissement des espaces publics, la sécurisation des centres bourgs, notamment traversés par des routes départementales sont des thématiques prioritaires sur lesquelles le Département s'engage au quotidien. Il s'agit également d'encourager la création d'équipements sociaux, sportifs et culturels, en centre bourg afin de favoriser l'attractivité des centres bourgs et promouvoir la citoyenneté. Le Département s'engagera également sur les projets de création ou de

modernisation de services de soins dans le cadre prévu par l'assurance maladie et en lien avec les professionnels de santé du territoire afin de garantir la santé des Tarnais.

Le Département sera également vigilant aux projets susceptibles de favoriser la transition écologique et énergétique de nos territoires. Aussi, les projets permettant un retour de la nature en ville, notamment prévoyant la plantation d'arbres, la création de jardins collectifs, la désimperméabilisation des sols, l'aménagement de pistes cyclables, mais également les projets favorisant les économies d'énergie pourront être soutenus par le Département.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- **la qualification du cadre de vie** (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- **le renforcement de l'offre d'habitat** (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- **les mobilités du quotidien** (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- **le développement économique et la qualification de l'offre touristique**, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- **l'offre de services à la population** (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPY : Agence des Pyrénées
- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier.

Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers. Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est dotée de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.

- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités («élus et agents»), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.agence-adocc.com

L'Agence des Pyrénées

Trois associations (l'ADEPFO, le CIDAP et la Confédération Pyrénéenne du Tourisme) ont intégré la nouvelle Agence des Pyrénées, née le 01 er janvier 2021.

La fusion de ces trois associations préexistantes doit permettre aux collectivités publiques d'avoir une vision à 360° des enjeux du massif et de décloisonner les approches et les outils d'intervention, de renforcer les synergies entre les missions de formation-développement (portées par l'ex ADEPFO), de promotion touristique (portées par l'ex-Confédération Pyrénéenne du Tourisme) et de développement numérique des zones de montagne (portées par l'ex-CIDAP).

Au-delà, l'ambition majeure de l'Agence des Pyrénées est d'inspirer, encourager et soutenir une nouvelle dynamique de développement dans le massif pyrénéen en s'appuyant sur ses richesses naturelles, patrimoniales, économiques et humaines.

Elle s'est dotée d'une feuille de route autour de quatre défis et donc quatre missions :

- Développer des activités, des projets, de nouveaux usages pour renforcer la prospérité de nos vallées,
- Valoriser l'image des Pyrénées et renforcer leur rayonnement au niveau national, européen et international,
- Préserver des espaces naturels et une biodiversité unique et souvent menacés,
- Animer le réseau des acteurs pyrénéens et créer une communauté d'action.

Pour plus d'informations et prise de contact : par mail contact@agencedespyrenees.fr
ou par téléphone au 05 61 11 03 11.

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie). Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

Pour plus d'informations, et prise de contact : paul.robledo@laregion.fr

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets.

Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr et emmanuelle.laganier@arac-occitanie.fr et stephanie.balsan@laregion.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la Commune de Sorèze

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- La Commune de Sorèze Bourg-s-Centre-s
- La Communauté de communes Aux sources du Canal du Midi
- Le PETR Pays Lauragais
- Le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc
- La Région Occitanie
- Le Département du Tarn
- L'Etablissement Public Foncier d'Occitanie

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Sorèze, le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement du Tarn.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la commune de Sorèze.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Annexe 1 Bilan des Actions du Programme pluriannuel 2018-2021

- Code signets utilisé : 😊 « en cours », ☑ « achevées », 🗑 « supprimées »

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL		2019	2020	2021
ACTION 1.1 Etude stratégique de requalification urbaine de Sorèze valant étude pré-opérationnelle de travaux	<i>Projet 1.1.1 : Requalification des rues Balette et Ferlus</i>	☑		
	<i>Projet 1.1.2 : Requalification des rues de Puyvert et Saint Jacques</i>		☑	
	<i>Projet 1.1.3: Aménagement de la place de l'église et des allées Notre-Dame</i>			
	<i>Projet 1.1.4 : Mise à jour du SPR (anciennement AVAP)</i>		😊	😊
	<i>Projet 1.1.5 : Réalisation du PLUi avec diagnostic commun à l'échelle intercommunale</i>	😊	😊	😊
ACTION 1.2 Accompagnement des propriétaires pour la remise sur le marché de logements anciens, dégradés voire vacants	<i>Projet 1.2.1 Mise en place d'une OPAH afin d'assurer des aides financières aux porteurs de projet, bailleurs et propriétaires</i>			😊
	<i>Projet 1.2.2 Mise en place d'aides « opérations façades »</i>	☑		
	<i>Projet 1.2.3 Acquisition d'un immeuble rue du Maquis pour création de 5 logements</i>	☑		
ACTION 1.3 Revaloriser les entrées de ville	<i>Projet 1.3.1 Aménagement paysager des berges de l'Orival</i>			🗑 1 ^{ère} tranche
	<i>Projet 1.3.2 Poursuite de la mise en place d'une signalétique adaptée.</i>	☑		
ACTION 2.1 Aménagement de nouveaux équipements sportifs et touristiques	<i>Projet 2.1.1 Création d'une base nautique de loisirs multiservices à Saint-Ferréol</i>		😊	😊
	<i>Projet 2.1.2 Création d'aires de stationnements sur 4 secteurs du bassin de Saint-Ferréol</i>		😊	😊
	<i>Projet 2.1.3 Etude d'un centre aquatique intercommunal</i>			🗑
	<i>Projet 2.1.4 Création d'un boulodrome couvert</i>		😊	😊
	<i>Projet 2.1.5 Construction d'un nouveau stade de football</i>			
	<i>Projet 2.1.6 Construction d'un court de tennis couvert</i>			
	<i>Projet 2.2.1 Rénovation du bâtiment de la crèche intercommunale – commune de Sorèze</i>	😊	☑	

PHASAGE DU PROGRAMME OPERATIONNEL PLURIANNUEL		2019	2020	2021
ACTION 2.2 Aménagement et rénovation d'équipements de services	<i>Projet 2.2.2 Réhabilitation des anciens Bains- Douches</i>	☑		
	<i>Projet 2.2.3 Mise aux normes et rénovation des ateliers municipaux</i>		😊	☑
	<i>Projet 2.2.4 Extension et restructuration de l'EHPAD Saint Vincent/Sainte Croix</i>	😊	😊	☑
	<i>Projet 2.2.5 Réfection de la toiture de l'église Notre Dame de la Paix</i>			
ACTION 2.3 Poursuite de la réalisation du réseau d'assainissement collectif	<i>Projet 2.3.1 Création d'un réseau collectif d'assainissement au hameau de la Rivière et rue des Ecoles</i>	☑		
	<i>Projet 2.3.2 Mise à jour du schéma et du zonage d'assainissement</i>			
ACTION 3.1 Mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments et équipements publics	<i>Projet 3.1.1 Travaux de mise en accessibilité de bâtiments publics Ad'Ap 2018-2021</i>	😊	☑	
	<i>Projet 3.1.2 Réalisation du PAVE</i>	☑	☑	
	<i>Projet 3.1.3 Amélioration de l'accessibilité de la mairie et de La Poste</i>	☑		
ACTION 3.2 Favoriser la mobilité et les connexions intercommunales à travers l'aménagement d'espaces publics	<i>Projet 3.2.1 Aménagement d'une voie douce Sorèze/Revel</i>	☑		
	<i>Projet 3.2.2 Projet d'aménagement d'une liaison douce Sorèze/Durfort et route d'Arfons</i>			
	<i>Projet 3.2.3 Aménagement de cheminements piétonniers dans le bourg et alentours immédiats</i>		😊	😊
ACTION 3.3 Sécurisation des voies de circulation	<i>Projet 3.3.1 Aménagement du carrefour d'En Taillades sur la RD 85</i>			
	<i>Projet 3.3.2 Création d'une zone de rencontre dans le centre-bourg</i>	☑		
ACTION 4.1 Soutien du commerce de proximité en centre-bourg	<i>Projet 4.1.1 Appui à l'offre de locaux commerciaux adaptés (en particulier par une politique d'acquisition foncière)</i>			★
	<i>Projet 4.1.2 Projet d'aide à la rénovation de locaux commerciaux :</i>			★
ACTION 4.2 Développement économique	<i>Projet 4.2.1 Extension de la ZA de la Condamine (Sorèze)</i>			

Présentation des annexes

Pour rappel l'Article 4 fixe Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre de la manière suivante

En annexe 1

Les fiches actions qui présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

En annexe 2

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2026** et qui sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2026 du contrat Bourg Centre**. Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie signé le 23 décembre 2023, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

En annexe 3

Pour la période 2025-2028, les fiches actions qui en complément du présent contrat bourg-centre, sont inscrites dans un **programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I.)**. Il constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période.

Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS

Axe 1	Fiche action 1.1.
Renforcer l'attractivité de la commune par la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager	Etude stratégique de requalification urbaine de Sorèze valant étude pré-opérationnelle de travaux
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Depuis 2012, la commune a engagé une étude pour la requalification urbaine du centre-bourg de Sorèze afin de disposer d'un état des lieux des rues et des espaces publics au travers d'un repérage photographique mettant en avant les potentialités et les contraintes des différents secteurs.</p> <p>Cette étude a débouché sur la revalorisation des rues du centre-bourg, aujourd'hui, achevée. Il faut maintenant poursuivre, les efforts, avec les mêmes objectifs qualitatifs, sur le tour de ville et par extension sur les quartiers qui souffrent tous d'un état d'abandon très important.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Définir un schéma d'aménagement d'ensemble et un programme pluriannuel de travaux. - Revaloriser les rues commerçantes. - Aménager un centre-bourg agréable et accessible. - Organiser des aménagements paysagers, par la valorisation et la création d'espaces publics revégétalisés et désimperméabilisés voire renaturés - Poursuivre la mise en valeur du patrimoine dans la zone 1 du SPR en accompagnant la valorisation des façades. - Rénover l'ensemble des réseaux. - Favoriser la mise en œuvre de la Fibre Optique. - Préciser les problématiques de circulation et de stationnement en cœur de bourg. - Organiser la communication et la concertation autour du projet. 	

Remarques :

- Les projets 1.1.1 – 1.1.2 – 1.1.4 – 1.1.5 font partie du contrat 2018 – 2021 ils ne sont pas repris dans cet avenant
- Le projet 1.1.3 concernant l'aménagement de la place de l'église a été complètement modifié il fait donc l'objet d'une nouvelle fiche
- Les projets 1.1.6 et 1.1.7 sont de nouveaux projets

DESCRIPTIF DES PROJETS / OPERATIONS ENVISAGÉES

Projet 1.1.3 : Aménagement de la place de l'église et des allées Notre dame

Objectifs : la qualification du cadre de vie et offre de services à la population

Descriptif : Alors que les rues du centre bourg ont été rénovées de façon qualitative les allées du tour de ville sont très dégradées. Les ombrages des platanes appréciés des habitants et des touristes, particulièrement lors des marchés et des festivités organisées tout au long de l'année, sont menacés. Plus de 50 % de ces arbres sont malades et leur abattage devient une question de sécurité. Le projet prévoit le remplacement des arbres abattus, le traitement qualitatif des allées Notre Dame et de la place de l'église en créant des espaces végétalisés, et désimperméabilisée et une circulation apaisée sur la départementale. Le perron de l'église, sera mis en valeur ainsi que la voie d'Arles (GR653) dont le cheminement passe devant l'église pour emprunter, ensuite, la rue du Maquis.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 2 S'adapter à l'urgence climatique,
- 3 Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- 4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 1 000 000 €

Calendrier prévisionnel :

- 2023 pré-projet
- 2026 étude opérationnelle
- 2028 démarrage 1^{ère} tranche
- 2029 démarrage 2^e tranche

Partenaires potentiellement concernés : Etat, Région (sous réserve du respect du dispositif en vigueur et de l'instruction du dossier), département du Tarn, DRAC, ABF, agence de l'eau, ADEME

Place de l'église et allées Notre Dame



Phase esquisse du projet



Projet 1.1.6 : Réhabilitation des allées du Ravelin

Objectifs : la qualification du cadre de vie et offre de services à la population

Descriptif : Alors que les rues du centre bourg ont été rénovées de façon qualitative les allées du tour de ville sont dégradées. Les ombrages des platanes très appréciés des habitants et des touristes, particulièrement lors des marchés et des festivités organisées durant l'année, sont menacés. Plus de 50 % de ces arbres sont malades et leur abattage devient une question de sécurité. Le projet prévoit le remplacement des arbres abattus le traitement qualitatif des allées du Ravelin en créant des espaces végétalisés et désimperméabilisée et une circulation apaisée sur la départementale.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 2 S'adapter à l'urgence climatique,
- 3 Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- 4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 400 000 €

Calendrier prévisionnel :

- 2026 *pré-projet*
- 2027 *étude opérationnelle*
- 2028 démarrage 1^{ère} tranche
- 2029 démarrage 2^e tranche

Partenaires potentiellement concernés : Etat, Région (sous réserve du respect du dispositif en vigueur et de l'instruction du dossier), département du Tarn, DRAC, ABF, agence de l'eau, ADEME

Allées du Ravelin



Projet 1.1.7 : Réhabilitation des allées de la libération

Objectifs : la qualification du cadre de vie et offre de services à la population

Descriptif : Alors que les rues du centre bourg ont été rénovées de façon qualitative les allées du tour de ville sont dégradées. Les ombrages des platanes très appréciés des habitants et des touristes, particulièrement lors des marchés et des festivités organisées durant l'année, sont menacés. Plus de 50 % de ces arbres sont malades et leur abattage devient une question de sécurité. Le projet prévoit le remplacement des arbres abattus le traitement qualitatif des allées du Ravelin en créant des espaces végétalisés et désimperméabilisée et une circulation apaisée sur la départementale.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 2 S'adapter à l'urgence climatique,
- 3 Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- 4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 500 000 €

Calendrier prévisionnel :

- 2026 *pré-projet*
- 2028 *étude opérationnelle*
- 2029 démarrage 1^{ère} tranche
- 2030 démarrage 2^e tranche

Partenaires potentiellement concernés : Etat, Région (sous réserve du respect du dispositif en vigueur et de l'instruction du dossier), département du Tarn, DRAC, ABF, agence de l'eau, (ADEME

Allées de la libération



Axe 1	Fiche action 1.2.
Renforcer l'attractivité de la commune par la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager	Accompagnement des propriétaires pour la remise sur le marché de logements anciens, dégradés voire vacants
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>L'habitat du centre bourg est constitué de maison à étage desservis par des escaliers étroits qui rendent difficile l'accès aux logements des étages, la seconde difficulté réside dans le cadre de la restauration de l'habitat. Souvent la rénovation des logements est réalisée par des investisseurs et propriétaires privés et sans réflexion sur la qualité énergétique des matériaux utilisés. En effet, la plupart des offres de logement est de type T1 et T2 destinées à une population sensible voire parfois défavorisée.</p> <p>La commune souhaite poursuivre cette action en ce qui concerne les immeubles dont elle est propriétaire et bailleur</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Développer les performances énergétiques des immeubles anciens. - Communiquer et sensibiliser aux bonnes techniques de rénovation des logements auprès des bailleurs et propriétaires. - Mettre en place une OPAH, des aides financières incitatives et des appuis techniques pour aider les bailleurs et propriétaires à l'engagement de travaux. 	

Remarques :

- Les projets 1.2.1 – 1.2.2 toujours en cours, font partie du contrat 2018 – 2021 ils ne sont pas repris dans cet avenant
- Le projet 1.2.3 est réalisé il n'est donc pas repris dans cet avenant
- Les projets 1.2.4 et 1.2.5 sont de nouveaux projets

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGÉES

Projet 1.2.4 : Réhabilitation du logement communal au R+1 et du foyer du 3^e âge au RDC

Objectif : le renforcement de l'offre d'habitat

Descriptif : situé dans la prolongation de la mairie l'immeuble abrite, au rez-de-chaussée le club du 3^e Age et au R+1 un logement type F3. Une rénovation globale s'impose en termes d'isolation de traitement des ouvertures, de chauffage de traitement des réseaux et d'embellissement. Un traitement particulier de mise en sécurité doit être priorisé. En effet, le foyer du troisième âge a statut d'ERP un plancher coupe-feu 2 h est donc obligatoire entre les deux étages, le R+1 étant occupé par le logement communal.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 2 S'adapter à l'urgence climatique,
- 4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

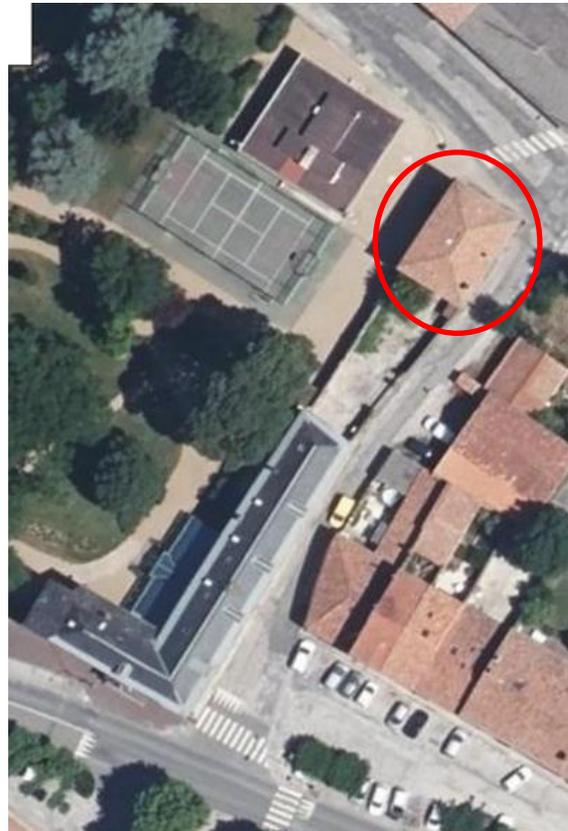
Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 160 000 €

Calendrier prévisionnel :

- 2023 préprojet
- 2024 réalisation

Partenaires potentiellement concernés : Etat, Région, Département du Tarn, ABF,



Projet 1.2.5. : Réhabilitation de la Maison de l'impasse de l'ancienne école en logement social

Objectif : le renforcement de l'offre d'habitat

Descriptif : situé au fond de l'impasse de la vieille école et en bordure de l'Orival ce logement se situe en zone inondable. Le logement se situe au R+1 Le rez-de-chaussée occupé par un garage doit être ouvert et libre de toute occupation pour éviter tout risque d'inondation. Le locataire, après plus de 30 ans a quitté ce logement très récemment. Le bâtiment en bon état de conservation et d'entretien ne répond plus aux exigences énergétiques d'aujourd'hui. Une rénovation globale s'impose en termes d'isolation de traitement des ouvertures, de chauffage de traitement des réseaux et d'embellissement.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 2 S'adapter à l'urgence climatique,
- 4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Maître d'ouvrage : CCAS

Coût estimatif : 120 000 €

Calendrier prévisionnel :

- 2023 étude opérationnelle
- 2024 réalisation

Partenaires potentiellement concernés : : Etat, Région, Département du Tarn, ABF,



Axe 1	Fiche action 1.3.
Renforcer l'attractivité de la commune par la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager	Revaloriser les entrées de ville
PRESENTATION DE L'ACTION	
Remarque	
Pas de nouvelles actions sur l'avenant 2022 - 2024	

Axe 1	Fiche action 1.4.
Renforcer l'attractivité de la commune par la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager	Réhabiliter les quartiers
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Requalification du cadre de vie par des aménagements paysagers, par la valorisation et la création d'espaces publics de convivialité et d'aires de stationnements perméables en sécurisant les circulations et en favorisant les mobilités douces. Poursuite de la mise en valeur du patrimoine dans la zone 1.2 du SPR (Pont-Crouzet, La Duretié, La Rivière) en accompagnant la valorisation des façades.</p> <p>Un tiers des habitants de Sorèze (1000 personnes sur 3000) vivent dans les quartiers délocalisés du village. Ces quartiers sont très anciens et leur implantation correspond à des besoins locaux de main-d'œuvre : agriculture, moulins situés sur le Sor...</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Rééquilibrer les efforts entre les traitements qualitatifs réalisés en centre bourg et les quartiers en partie délaissés. - Faire des quartiers des lieux de vie agréables paysagés et munis de lieux de convivialités autour de places et de placettes requalifiées environnementalement. - Réorganiser les stationnements anarchiques. - Régler les problèmes de réseaux d'assainissement et d'évacuation des eaux pluviales. 	

Remarque : L'action 1.4. est une nouvelle action

Projet 1.4.1. : Aménagement des Moureaux (P.P.P.I.)

Objectifs : la qualification du cadre de vie et offre de services à la population

Descriptif : Le quartier est traversé par la départementale D45. Le développement de l'urbanisme le long de cette voie est important et la D45 du fait de la construction de l'autoroute A 69 devrait voir la densité de circulation augmenter dans des proportions importantes. La première tranche du projet permet d'imposer techniquement une réduction de vitesse à 30 km/h dans la traversée du quartier mais aussi d'ouvrir une voie douce en site protégé et en liaison directe avec la voie verte.

La traversée des Moureaux et la voie douce seront revégétalisées

La deuxième tranche du projet doit permettre la création d'espaces de convivialité désimperméabilisés renaturés et végétalisés

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 2 S'adapter à l'urgence climatique,
- 3 Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- 4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Maître d'ouvrage : Commune

Cabinet d'études : Un pour cent Paysages- Albi

Coût estimatif : 720 000 €

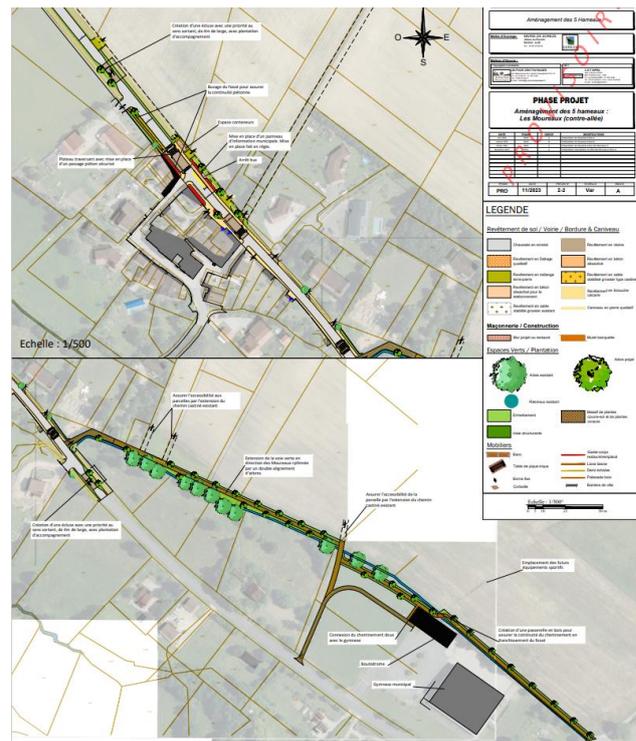
Calendrier prévisionnel :

- 2022 préprojet
- 2023 étude opérationnelle
- 2024 1^{ère} tranche sécurisation traversée
- 2026 2^e tranche

Partenaires potentiellement concernés : Etat, Région, département du Tarn, agence de l'eau, ADEME



Phase esquisse du projet



Projet 1.4.2. : Aménagement de La Garrigole

Objectifs : la qualification du cadre de vie et offre de services à la population

Descriptif :

Ce quartier dont le territoire longe la rigole de la plaine et dont une partie des terrains ont été classés paysages du Canal du Midi, est traversé par la voie verte et le GR653 (voie d'Arles). La traversée de la Garrigole est difficile et peu sécurisée. L'urbanisation ancienne peu respectueuse des règles créant des contraintes et des rétrécissements. Le stationnement n'est pas organisé et les nombreuses places, espaces conviviaux des années 60 70, ne jouent plus leur rôle du fait de l'encombrement anarchique par les véhicules. Aucun aménagement urbain ne vient agrémenter l'espace public. Les voiries et les réseaux doivent en outre être repris en urgence.

Le projet implique : - d'améliorer la circulation par l'acquisition et la destruction d'un bâtiment empiétant sur la voie principale, - de créer des aires de stationnement pour limiter l'encombrement des places publiques, - de désimperméabiliser les places, de les renaturer et de les végétaliser et de les aménager pour recréer des lieux de convivialité, - de mettre en valeur le petit patrimoine, - de favoriser les liaisons douces en sécurisant les accès à la voie verte et au GR 653 (chemin d'Arles)

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 2 S'adapter à l'urgence climatique,
- 3 Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- 4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Maître d'ouvrage : Commune

Cabinet d'études : Un pour cent Paysages-Albi

Coût estimatif : 900 000 €

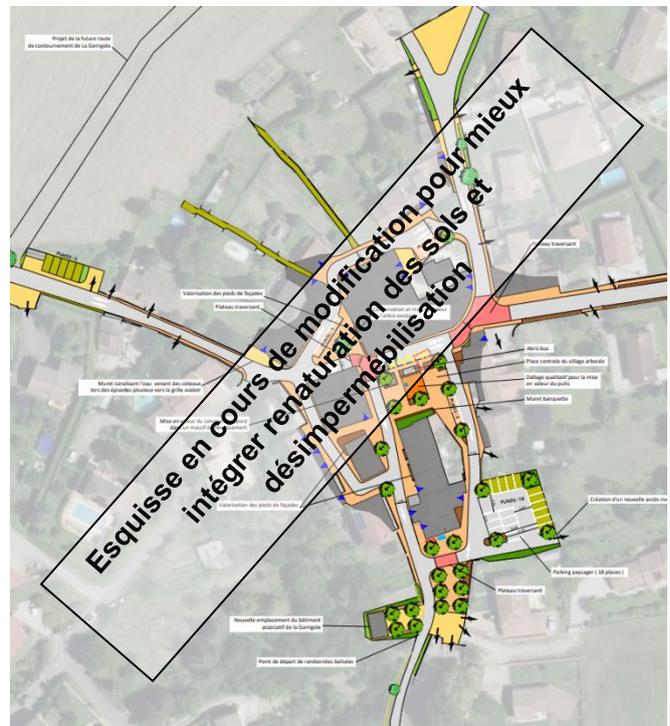
Calendrier prévisionnel :

- 2022 pré-projet
- 2023 acquisition et régularisation foncière
- 2024 étude opérationnelle
- 2025 démarrage 1^{ère} tranche réalisation d'aires de stationnement
- 2026 démarrage 2^e tranche entrée et sortie du hameau place du four et place du platane
- 2027 démarrage 3^e tranche place des 5 générations et place de la Saint-Jean

Partenaires potentiellement concernés : Etat, Région (sous réserve du respect du dispositif en vigueur et de l'instruction du dossier), département du Tarn, agence de l'eau, ADEME



Phase esquisse du projet



Projet 1.4.3. : Aménagement du Pont Crouzet (P.P.P.I.)

Objectifs : la qualification du cadre de vie, l'offre de services à la population et les mobilités du quotidien

Descriptif : situé la zone 1.2 du SPR (noyau ancien de Sorèze). Il est situé sur le territoire de la rigole de la plaine et est longé par la départementale D151 qui relie Sorèze à Saint-Ferréol. Il fait partie des sites d'interprétation secondaires du schéma d'interprétation du Canal du midi. La densité de circulation sur la D151 vers le lac de Saint-Ferréol est très importante. Le quartier dont les rues sont très étroites ne dispose pas d'aires de stationnements. Les habitants stationnent sur le bas-côté de la D151 impactant dangereusement la visibilité en sortie du carrefour avec le Chemin de l'Autan. La première tranche du projet vise à créer une aire multimodale végétalisée en bordure de la D151 sur un terrain à acquérir et à créer une liaison piétonne de cet espace vers le centre du quartier afin de sécuriser le carrefour D151 / chemin de l'Autan. La deuxième tranche du projet doit permettre la création d'espaces de convivialité désimperméabilisés renaturés et végétalisés ainsi que la mise en valeur du petit patrimoine.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 2 S'adapter à l'urgence climatique,
- 3 Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- 4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Maître d'ouvrage : Commune

Cabinet d'études : Un pour cent Paysages-Albi

Coût estimatif : 500 000 €

Calendrier prévisionnel :

- 2022 pré-projet
- 2024 acquisition et régularisation foncière
- 2025 étude opérationnelle
- 2026 démarrage 1^{ère} tranche réalisation d'un parking végétalisé
- 2027 démarrage 2^e tranche espaces de convivialité et mise en valeur du petit patrimoine

Partenaires potentiellement concernés : Etat, département du Tarn, DRAC, ABF, agence de l'eau, ADEME



Phase esquisse du projet



Projet 1.4.5. : Aménagement de la Rivière (P.P.P.I.)

Objectifs : la qualification du cadre de vie et offre de services à la population

Descriptif : Traversé par la voie verte Sorèze Revel, le quartier est dans la zone 1.2 du SPR (noyau ancien de Sorèze). Les aménagements prévus permettent de favoriser les circulations piétonnes, de valoriser les pieds de façades, de mettre en valeur le petit patrimoine, d'embellir et de végétaliser. La création d'une place renaturée et végétalisée doit permettre un espace de convivialité propre à favoriser la vie sociale du quartier.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 2 S'adapter à l'urgence climatique,
- 3 Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- 4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Maître d'ouvrage : Commune

Cabinet d'études : Un pour cent Paysages-Albi

Coût estimatif : 300 000 €

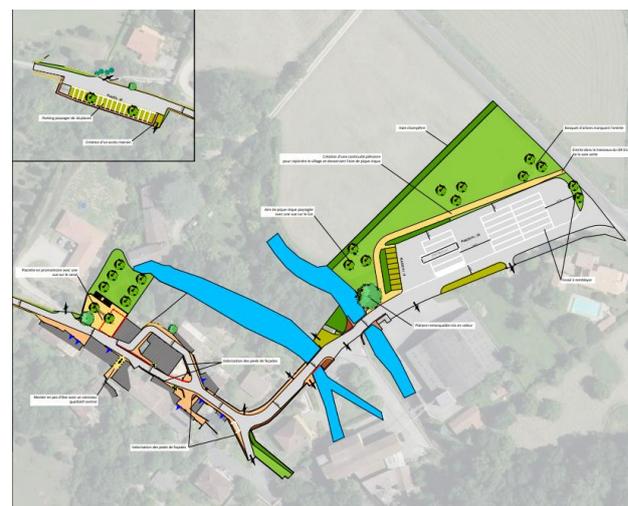
Calendrier prévisionnel :

- 2022 pré-projet
- 2025 acquisition et régularisation foncière
- 2026 étude opérationnelle
- 2027 démarrage 1^{ère} tranche des travaux

Partenaires potentiellement concernés : Etat, département du Tarn, DRAC, ABF, agence de l'eau, ADEME



Phase esquisse du projet



Axe 1	Fiche action 1.5.
Renforcer l'attractivité de la commune par la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager	Sauvegarde du patrimoine classé
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>En 1991, l'établissement d'enseignement abrité dans l'Abbaye-école, ferme définitivement ses portes. L'ensemble des bâtiments est racheté par les collectivités locales ; la gestion en est confiée à un Syndicat mixte composé de la Région, du Département du Tarn et de la commune de Sorèze.</p> <p>Monument historique prestigieux et surprenant, l'Abbaye-école présente, aujourd'hui, un parcours muséographique qui retrace l'histoire du bâtiment et permet de s'immerger dans la vie quotidienne des élèves du XIX^e siècle au sein de cette école à la renommée internationale et à la pédagogie novatrice. Depuis 2015, le site abrite également le Musée « Dom Robert et de la tapisserie du XX^e siècle ». Ce musée, résolument moderne, est une véritable invitation à la promenade dans l'univers coloré et foisonnant des dessins et tapisseries de Dom Robert, magnifiant la faune et la flore de la Montagne noire. La partie hôtellerie (offrant 50 chambres) et le restaurant créés dans la partie centrale du bâtiment sont fermés depuis 2019. Des travaux obligatoires de restauration de cet ensemble doivent être entrepris pour envisager une réouverture de l'espace hôtelier.</p> <p>La partie « locaux professionnels » a abrité successivement le centre de formations du groupe « Pierre Fabre » puis le siège de SCOPELEC, qui a déposé le bilan en 2021, après quelques mois seulement d'activité dans les murs de l'Abbaye-école. Depuis septembre 2023, ces locaux sont ouverts à la location à destination d'artisans d'art, d'artistes ou de professionnels en lien avec la culture (designers, ateliers vidéo, graphistes etc.). Ce nouvel écosystème artistique et culturel (une quinzaine d'entreprises) a donné une nouvelle dimension économique et une vie importante au sein de la structure et de la commune. Le patrimoine architectural de grande qualité de l'Abbaye-école de Sorèze et son espace muséographique participent fortement à la forte attractivité touristique et culturelle de la commune et ont contribué au renouvellement en 2023 du classement de Sorèze en « Station classée de tourisme » pour 12 ans.</p> <p>La gestion intelligente du site et les efforts des équipes ont permis de maintenir un équilibre budgétaire fragile jusqu'en 2022. Aujourd'hui, la survie de ce patrimoine classé à l'inventaire des monuments historiques est intimement liée au retour de l'équilibre économique et budgétaire de sa gestion. Il est fortement lié à la réouverture prochaine de la partie hôtellerie-restauration ce qui impose des investissements et une volonté forte et partagée de sauvegarde et d'évolution de l'ensemble architectural.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>- Réouverture de l'hôtel de 50 chambres et du restaurant pour pouvoir à nouveau accueillir des autocaristes sur plusieurs jours, organiser des séminaires et offrir un restaurant de qualité à Sorèze.</p> <p>- Développer l'attrait culturel et touristique de Sorèze autour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • du savoir-faire des artisans d'art, artistes et professionnels de la culture au travers d'évènementiel, expositions, concerts etc. en utilisant les infrastructures de Cité de Sorèze (auditoriums, hôtel), • des activités « nature » du territoire en lien avec le développement touristique du GSO « Aux Sources du Canal du Midi » et du site classé UNESCO de Saint Ferréol. 	

Projet 1.5.1. : Abbaye-école : un patrimoine classé à rénover

Objectifs : Rénovation patrimoine bâti classé de l'hôtel-restaurant

Descriptif : restauration des infrastructures de l'hôtel, rénovation énergétique (géothermie), réaménagement des 50 chambres, de la cuisine et des salles de restauration. La rénovation de l'hôtel restaurant est incontournable dans la promotion de ce patrimoine emblématique

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 1 Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
- 2 S'adapter à l'urgence climatique,
- 3 Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- 5 Préserver et développer des emplois de qualité,
- 6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : Syndicat mixte de l'Abbaye-école de Sorèze

Coût estimatif : 8 à 10 M€

Calendrier prévisionnel :

- 2022 préprojet
- 2023 Démarrage rénovation Réfectoire des Rouges
- 2024 APS et APD du projet de rénovation
- 2025 Appels d'offre et démarrage travaux

Partenaires potentiellement concernés : Etat, Région, Département du Tarn, DRAC, ABF, Agence de l'eau, ADEME



Axe 2	Fiche action 2.1.
Faire de Sorèze un pôle de proximité du bassin de vie. Fournir l'accès en renforçant les services publics et les équipements publics culturels, sportifs et touristiques en tant que pôle de proximité du bassin de vie	Aménagements de nouveaux équipements sportifs et touristiques
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La communauté de communes et la commune de Sorèze portent le développement touristique qui est l'un des axes forts de développement du territoire. Ainsi, plusieurs équipements sportifs et touristiques servent à le promouvoir et à proposer des activités aux habitants.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir le territoire à travers des équipements touristiques et sportifs de qualité. - Garantir l'activité et la vie associative par l'aménagement de nouveaux équipements. - Se doter d'équipements afin de maintenir le territoire dans une dynamique touristique attractive. <p>Il s'agit d'un projet global sur le long terme : le transfert des activités physiques et sportives depuis l'espace dévolu dans le Centre Bourg (activités réduites au Tennis et au foot avec des aménagements obsolètes) jusqu'à un nouvel espace autour de la salle multisports construite à l'entrée des Moureaux.</p> <p>Ces aménagements ont conduit la municipalité à acquérir 4 parcelles les C1904, C1900, C1898, C1896 (voir action 3.2.1). Une salle orientée boulo-drome mais qui accueille également le tir à l'arc a été mise en service en 2023 sur le site. Un tennis couvert rejoindra en 2024 ce parc des sports (voir action 3.2.1) le transfert du foot et la création d'un parcours santé seront au programme des actions en 2028. Ce projet est également lié à la création d'une voie douce dans le quartier des Moureaux (voir action 1.1.1). Il rend possible à terme la création d'une maison de santé sur les terrains libérés par le transfert des espaces sportifs du centre Bourg vers les Moureaux (voir action 3.1.2)</p> <p>Le site est inscrit dans les zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune la toiture du boulo-drome est déjà équipée de panneaux photovoltaïques et celle du futur Tennis couvert le sera également ainsi que la toiture de la salle polyvalente. Les parkings désimperméabilisés seront, à terme, sous ombrières.</p>	

Remarques :

- Les projets 2.1.1 – 2.1.2 – 2.1.3 – 2.1.4 font partie du contrat 2018 – 2021 ils ne sont pas repris dans cet avenant
- Le projet 2.1.5 concernant la construction d'un nouveau stade de foot et le projet 2.1.6 concernant la construction d'un tennis couvert ont été modifiés ils font donc l'objet d'une mise à jour de leur fiche
- Les projets 2.1.7 - 2.1.8 et 2.1.9 sont de nouveaux projets ils font donc l'objet d'une fiche

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGÉES

Projet 2.1.5 : Construction de nouveaux stades de football (P.P.P.I.)

Objectif : offre de services à la population

Descriptif : La commune a engagé des acquisitions foncières en vue de la réalisation d'un nouveau stade de football, et d'un terrain de foot à 7 à proximité du complexe sportif, route de Garrevaques. L'actuel stade ne correspond plus aux normes actuelles imposées par le district et sa situation géographique ne permet aucune évolution. Le nouveau site devra accueillir des vestiaires dont la toiture sera couverte de panneaux solaires. L'étude devra aborder les solutions pour inscrire l'entretien des terrains de foot dans une gestion d'économie responsable et respectueuse de l'environnement.

Par ailleurs, le déplacement de cet équipement sportif permettrait, d'une part, la récupération d'un foncier intéressant pour la construction d'une maison de santé et d'autre part, une future extension du camping municipal afin d'en améliorer l'accueil. L'aménagement des abords de la salle des fêtes pour optimiser une aire de stationnement désimperméabilisée couverte d'ombrières photovoltaïques est également programmée. L'insertion paysagère du nouveau parc sportif sera particulièrement soignée. Le site est inscrit dans les zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 1 Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
- 2 S'adapter à l'urgence climatique,
- 3 Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- 4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

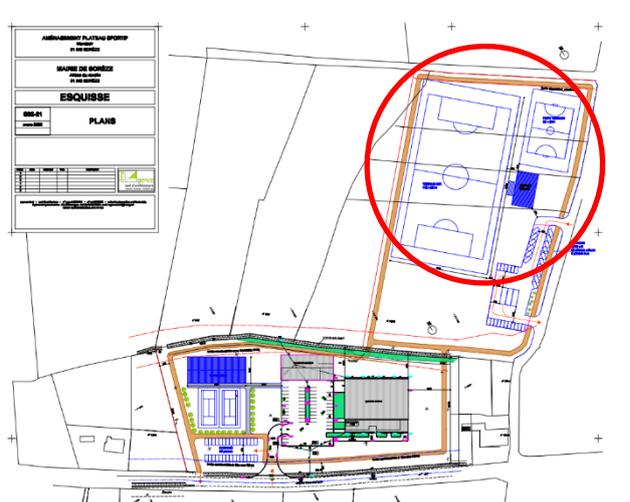
Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 1 000 000 €

Calendrier prévisionnel :

- 2022 pré-projet
- 2027 étude opérationnelle
- 2028 1^{er} Phase
- 2029 2^e Phase

Partenaires potentiellement concernés : Etat, Région (sous réserve du respect des dispositifs en vigueur), département du Tarn, agence de l'eau, ADEME, Agence nationale du sport.



Projet 2.1.6 : Construction d'un court de tennis couvert

Objectif : offre de services à la population

Descriptif :

Dans le cadre du projet global de transfert des équipements sportif du centre bourg vers l'espace sportif des Moureaux, la commune envisage de construire un tennis couvert, premier pas du transfert total des activités tennis. Cette construction permettra à terme de libérer tous les créneaux de la salle des sports consacrés au tennis au bénéfice d'autres associations sportives. La toiture du tennis couvert recevra des panneaux photovoltaïques à l'instar du boulodrome déjà en place. Le site est inscrit dans les zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 1 Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
- 2 S'adapter à l'urgence climatique,
- 4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

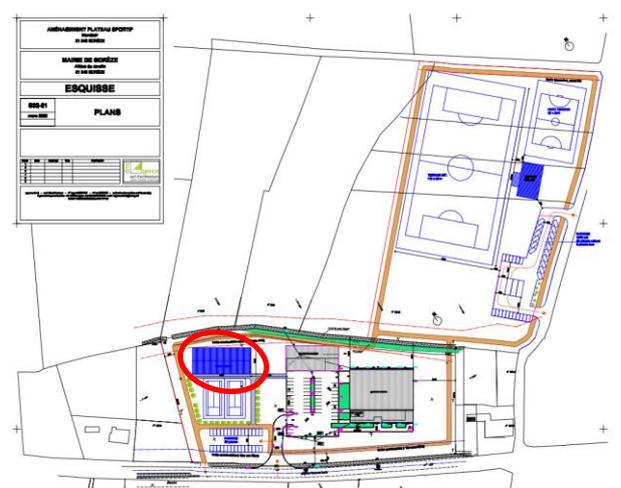
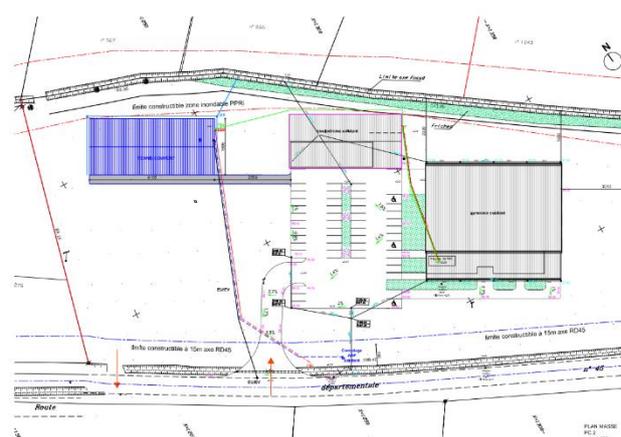
Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 474 000 €

Calendrier prévisionnel :

- 2022 pré-projet
- 2023 étude opérationnelle – Engagement
- 2024 réalisation

Partenaires potentiellement concernés : Etat, Région (financement déjà acquis 50 000 euros CP avril 2022), département du Tarn, Agence nationale du sport.



Projet 2.1.7 : Création d'un parcours santé (P.P.P.I.)

Objectif : offre de services à la population

Descriptif : Un parcours de santé végétalisé, en beige sur le plan, sera proposé sur le pourtour de l'espace sportif. Il viendra clôturer les travaux d'aménagement de cet espace.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 3 Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- 4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Maître d'ouvrage : Commune

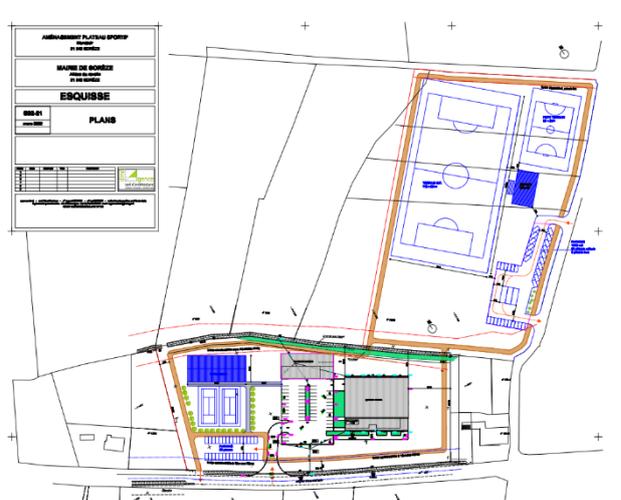
Coût estimatif : 400 000 €

Calendrier prévisionnel :

- 2022 pré-projet
- 2028 étude opérationnelle
- 2029 réalisation

Partenaires potentiellement concernés : Etat, département du Tarn, agence de l'eau, ADEME, Agence nationale du sport.

Parcours santé repéré en orange sur le plan



Projet 2.1.8 : Création d'une Aire de Jeux pour les enfants (P.P.P.I.)

Objectif : offre de services à la population

Descriptif : l'aire de jeux sera située dans le parc de la Mairie, derrière la salle René Vaissière et le city stade qu'il viendra compléter. L'installation respectera les végétaux en place et s'insérera de façon optimale dans le paysage du parc. Située dans la zone 1.1 du Site patrimonial remarquable l'aire de jeux respectera le règlement du SPR et sera soumis à l'avis de l'ABF. Deux espaces sont prévus, l'un pour les plus petits de 3 à 6 ans, l'autre pour les plus grands de 6 à 11 ans.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 200 000 €

Calendrier prévisionnel :

2024 Réalisation

Partenaires potentiellement concernés : Etat, département du Tarn, CAF, MSA



Projet 2.1.9 : Transfert des deux courts de tennis extérieurs

Objectif : offre de services à la population

Descriptif : Comme cela a déjà été signalé dans la fiche 2.1.5 le transfert de la totalité des équipements sportifs vers l'espace des Moureaux permettra de libérer du foncier en centre bourg pour d'autres aménagements indispensables : agrandissement du camping municipal, création d'une aire de stationnement désimperméabilisée sous ombrière pour la salle des fêtes et construction d'une maison de santé. Les courts de tennis présents dans le centre bourg sont obsolètes, leur transfert participe au projet global d'installation de l'espace sportif aux Moureaux et vient le finaliser. Une attention particulière sera portée à la possibilité d'installer des courts perméables. L'étude devra également porter sur l'évolution des pratiques et en particulier sur le padel.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 2 S'adapter à l'urgence climatique,
- 3 Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- 4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,

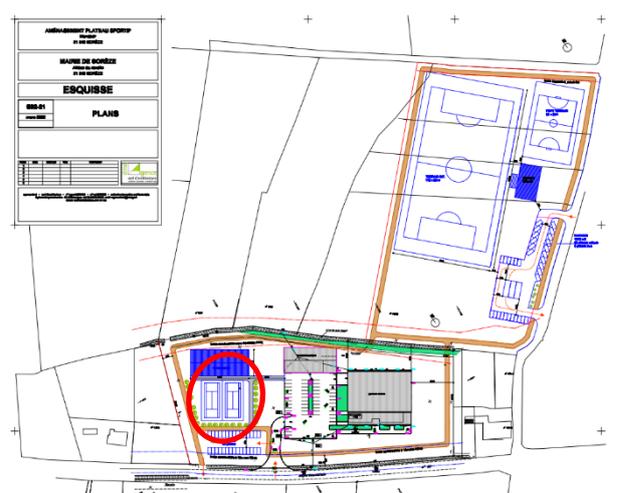
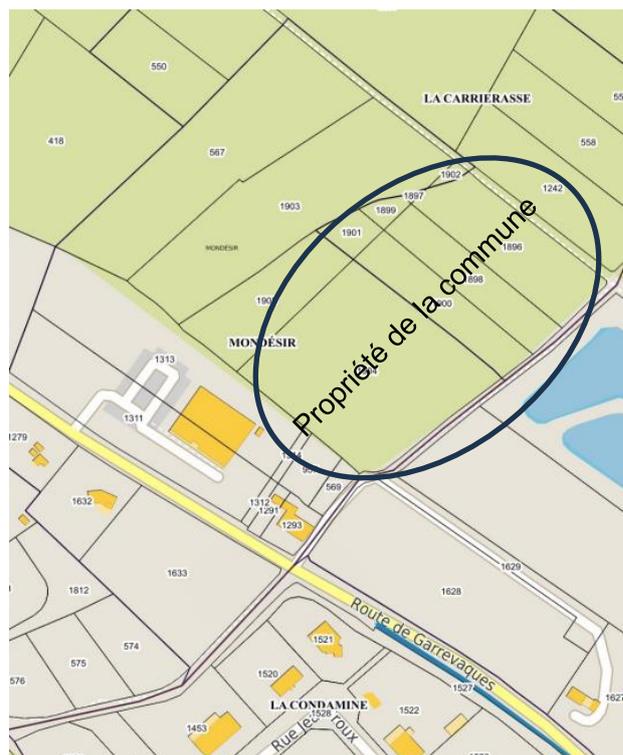
Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 300 000 €

Calendrier prévisionnel :

- 2022 pré-projet
- 2028 étude opérationnelle
- 2030 réalisation

Partenaires potentiellement concernés : Etat, Région, département du Tarn, agence de l'eau, ADEME, Agence nationale du sport.



Axe 2	Fiche action 2.2.
Faire de Sorèze un pôle de proximité du bassin de vie. Fournir l'accès en renforçant les services publics et les équipements publics culturels, sportifs et touristiques en tant que pôle de proximité du bassin de vie	Aménagements et rénovation d'équipements et de services
PRESENTATION DE L'ACTION	
Les objectifs poursuivis sont les suivants :	
<p>L'une des problématiques fortes est le vieillissement ou le manque de certains équipements publics. Une adaptation et une mise aux normes sont donc nécessaires pour répondre aux objectifs nationaux et régionaux d'adaptation au réchauffement climatique mais aussi aux attentes des usagers sur la qualité des équipements proposés</p> <p>Il s'agit également d'anticiper le vieillissement de la population et le remplacement des équipes de santé dans le cadre actuel de désertification médicale de nos villes et de nos villages.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Satisfaire les besoins des usagers. - Rénover les équipements vieillissants qui le nécessitent afin d'améliorer le cadre de vie et le bien-être de la population. - Adapter les équipements communaux aux normes en vigueur (accessibilité, énergétique, acoustique...). - Anticiper le remplacement des équipes de santé. 	

Remarques :

- Les projets 2.2.1 – 2.2.2 – 2.2.3 – 2.2.4 et 2.2.5.1 font partie du contrat 2018 – 2021 ils ne sont pas repris dans cet avenant. La réfection globale, hors toiture de l'église Notre Dame de la Paix, action 2.2.5.2 n'était pas prévue dans le programme initial. Elle est aujourd'hui réalisée.
- Les projets 2.2.6 et 2.2.7 sont de nouveaux projets ils font donc l'objet d'une fiche

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGÉES

Projet 2.2.6 : Réhabilitation du groupe scolaire

Objectifs : la qualification du cadre de vie, offre de services à la population

Descriptif : L'école est située dans la zone 3 du Site Patrimonial Remarquable (Zone d'extension urbaine récente).

Cette réhabilitation prendra en compte : l'isolation complète des bâtiments, le remplacement ou l'adaptation des baies des portes et du chauffage, la reprise des enduits extérieurs, la mise en place de brises soleil et de cheminements abrités pour circuler le long des salles, la reprise totale aux normes et usages actuels des aménagements et en particulier des toilettes.

Un préau permettra de recevoir l'ensemble des enfants. Il devra s'harmoniser avec l'ensemble du projet.

En ce qui concerne la cantine, une adaptation du local sera proposée pour améliorer le confort phonique durant la pause méridienne.

L'aménagement de la cour devra prévoir : des accès pour les personnes à mobilités réduites, la désimperméabilisation et renaturation des sols afin d'absorber les eaux de ruissellement et la végétalisation des espaces pour réduire les températures estivales en créant des îlots de fraîcheur. A cet effet, une zone naturelle végétalisée de 2500 m², située au nord de l'école, viendra compléter utilement le dispositif. Le site est inscrit dans les zones d'accélération des énergies renouvelables de la commune pour les panneaux photovoltaïques en toiture et en ombrières ainsi que pour le remplacement de la chaudière gaz par une chaudière à bois.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 1 Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
- 2 S'adapter à l'urgence climatique,
- 3 Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- 4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- 5 Préserver et développer des emplois de qualité,
- 6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

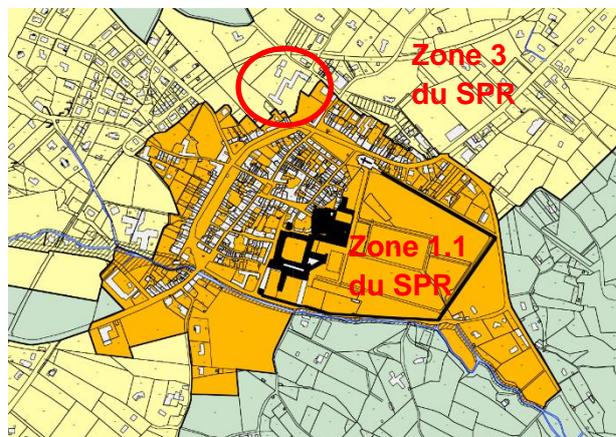
Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 1 200 000 €

Calendrier prévisionnel :

- 2022
- 2023 pré-projet
- 2024 étude opérationnelle
- 2025 démarrage 1^{ère} tranche isolation du bâtiment chauffage et aménagements internes
- 2026 démarrage 2^e tranche désimperméabilisation de la cour et création d'un préau
- 2027 démarrage 3^e tranche Aménagement d'une aire de stationnement

Partenaires potentiellement concernés : Etat, Région, Département du Tarn, Agence de l'eau, ADEME



Projet 2.2.7 : Création d'une Maison de Santé

Objectif : offre de services à la population

Descriptif : La population de Sorèze est en augmentation régulière 3030 habitants (INSEE 2021). Le village à l'instar de très nombreuses communes françaises risque, à moyen terme, de ne plus être en capacité d'offrir des services de santé à l'ensemble de sa population. Les trois médecins présents actuellement sur le centre bourg se rapprochent de l'âge de départ à la retraite et leur patientèle en augmentation constante atteint déjà la surcapacité. Le territoire intercommunal est face à la même problématique et se donne les moyens d'approfondir le problème et d'envisager des solutions.

L'équipe médicale de Sorèze se dit prête à réfléchir à la création d'une maison de santé pour attirer de nouvelles compétences médicales sur le secteur. Il faut maintenant et sans attendre proposer des solutions et construire l'avenir.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 1 Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
- 2 S'adapter à l'urgence climatique,
- 3 Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
- 4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- 5 Préserver et développer des emplois de qualité,
- 6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

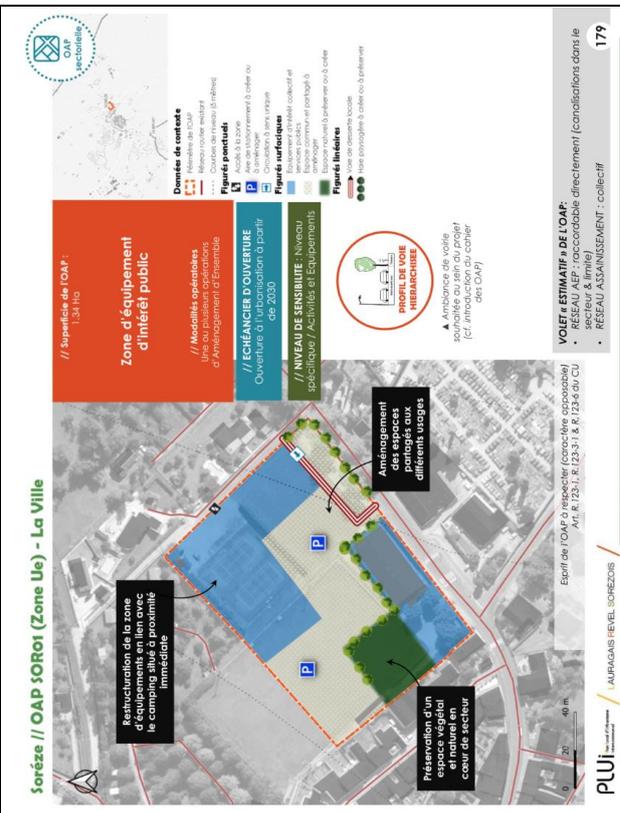
Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 1 000 000 €.

Calendrier prévisionnel :

2025 étude opérationnelle

Partenaires potentiellement concernés : Etat, Région (sous réserve du respect des dispositifs en vigueur), Département du Tarn, PETR, Communauté de Communes Aux Sources du Canal du Midi, ARS, ADEME



Axe 2	Fiche action 2.3.
Faire de Sorèze un pôle de proximité du bassin de vie. Fournir l'accès en renforçant les services publics et les équipements publics culturels, sportifs et touristiques en tant que pôle de proximité du bassin de vie	Poursuite de la réalisation du réseau d'assainissement collectif
PRESENTATION DE L'ACTION	
Remarque	
Pas de nouvelles actions sur l'avenant 2022 - 2024	
Objectifs stratégiques	

Axe 3	Fiche action 3.1.
Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	Mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments et équipements publics
PRESENTATION DE L'ACTION	
Remarque	
Pas de nouvelles actions sur l'avenant 2022 - 2024	
Objectifs stratégiques	

Axe 3	Fiche action 3.2.
Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	Favoriser la mobilité et les connexions communales intercommunales et départementales à travers l'aménagement d'espaces publics
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>Développer les mobilités douces et favoriser en sécurité les déplacements du quotidien. Dans un deuxième temps ces aménagements permettent l'embellissement d'un lieu comme son rayonnement au sein d'un territoire. Outre le développement du bassin de vie, ils peuvent également avoir l'avantage de relier plusieurs territoires. Ils facilitent ainsi un rayonnement via une mobilité facilitée vers la périphérie intercommunale. La commune, en accord avec les projets de l'intercommunalité, souhaite poursuivre l'aménagement des voies douces connectées aux communes limitrophes.</p>	
Objectifs stratégiques	
<ul style="list-style-type: none"> - Développer les moyens multimodaux de déplacement. - Relier et mailler le territoire intercommunal et du PETR à travers ces aménagements touristiques. - Organiser et faciliter le covoiturage sur le territoire 	

Remarques :

- Les projets 3.2.1 – 3.2.2 – 3.2.3 font partie du contrat 2018 – 2021 ils ne sont pas repris dans cet avenant
- Les projets 3.2.4 - 3.2.5 – 3.2.6 et 3.2.7 sont de nouveaux projets ils font donc l'objet d'une fiche

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGÉES

Projet 3.2.4. : Aménagement d'une voie douce Sorèze/Revel via la Rivière et la Garrigole

Objectif : les mobilités du quotidien

Descriptif : Une deuxième liaison douce partant du piémont de la Montagne Noire jusqu'à Revel est en cours d'aménagement. Réalisée sur plusieurs tronçons, elle permet de relier Sorèze à Revel, sans emprunter la route départementale 85. Elle dessert la Rivière et Pont-Crouzet via le GR 653 et la Garrigole, et se poursuit jusqu'à la piscine de Revel. Cette liaison emprunte le chemin de Saint Jacques de Compostelle (chemin d'Arles) et permet de sécuriser son parcours. Elle permet une liaison directe au lac de Saint-Ferréol par le chemin de Bel-Air et elle conduit, à partir de Revel, jusqu'au seuil de Naurouze par la rigole de la Plaine.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- 6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

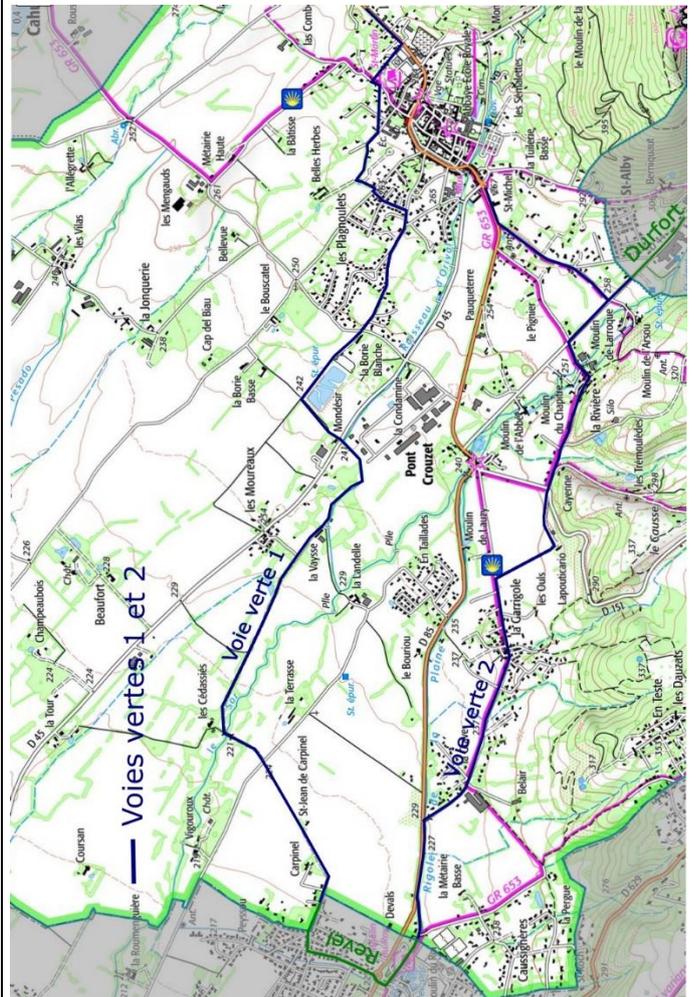
Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 1000 000 €

Calendrier prévisionnel :

- 2022 étude opérationnelle
- 2023 réalisation 1^{ère} tranche (terminée)
- 2024 réalisation 2^e tranche (497 863 €)

Partenaires potentiellement concernés : Etat, Région (financement acquis 91 565 euros en CP 23/09/2022), Département du Tarn



Projet 3.2.5. : Création d'une voie verte Sorèze Saint-Ferréol

Objectif : les mobilités du quotidien

Descriptif : En trait discontinu violet sur le plan. Le chemin progresse de Cayenne à la route de Carcassonne via les Trémoulèdes. Il s'agit d'aménager un chemin communal existant mais fortement dégradé en liaison avec la voie verte, décrite dans la fiche projet 3.2.4, pour relier Sorèze à Saint-Ferréol. Ce chemin maintient un lien direct entre la Rivière, Pont-Crouzet et Saint-Ferréol. La première partie de Cayenne aux Trémoulèdes est revêtue ; la deuxième partie des Trémoulèdes jusqu'au carrefour de Val Dupuy, non revêtue demande des aménagements pour éviter le ravinement par les eaux de ruissellement : un revêtement stabilisé devra être proposé et cette portion devra être interdite à toute circulation.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- 6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

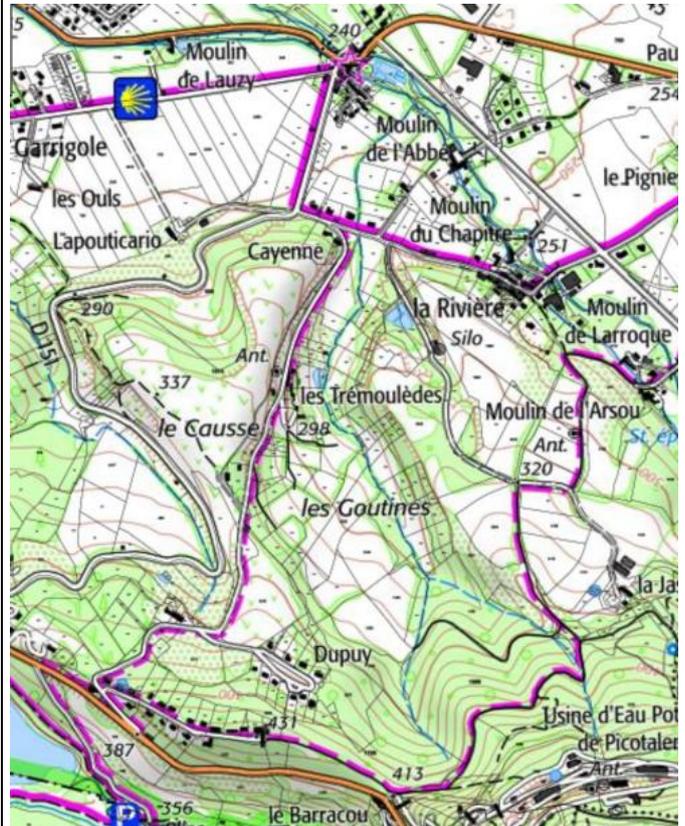
Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 150 000 €

Calendrier prévisionnel :

- 2024 étude opérationnelle
- 2027 réalisation

Partenaires potentiellement concernés : Etat, Région (sous réserve respect du dispositif en vigueur et de l'instruction du dossier), Département du Tarn



Projet 3.2.6. : Mise en réseau des voies vertes (P.P.P.I.)

Objectif : les mobilités du quotidien

Descriptif :

Ce projet en reliant les voies vertes permet un maillage complet du territoire en favorisant des liaisons avec les quartiers de Sorèze voire avec d'autres communes.

Les tronçons décrits sont tous construits autour de chemins communaux existants sur leur plus grande longueur. Des acquisitions foncières viennent quelquefois en compléter certains. En outre la voie verte 2 met en liaison Sorèze Revel et Durfort à Saint-Ferréol via deux chemins au départ de la Garrigole.

Tronçon Tr1-Tr1a de la Garrigole à Revel via le chemin de la Terrasse le chemin de la Roumiguière et la voie verte 1

Tronçon Tr1-Tr1b de la Garrigole à Sorèze via le chemin de la Terrasse le chemin de la Roumiguière et la voie verte 1

Tronçon Tr1b-Tr1c De Sorèze à la Garrigole et la voie verte 2 via la voie verte 1 le chemin de la Landelle et le chemin du Cers

Tronçon Tr2 des Moureaux à la voie verte via l'espace sportif

Tronçon Tr3 des Moureaux à la voie verte via le chemin de la Carierasse

Tronçon Tr4 de Sorèze à la voie verte 1 via le Caminou

Tronçon Tr5 de la voie verte 2 et Durfort à Sorèze via le chemin Haut

Tronçon Tr6 de l'école aux Mengauds

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- 6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

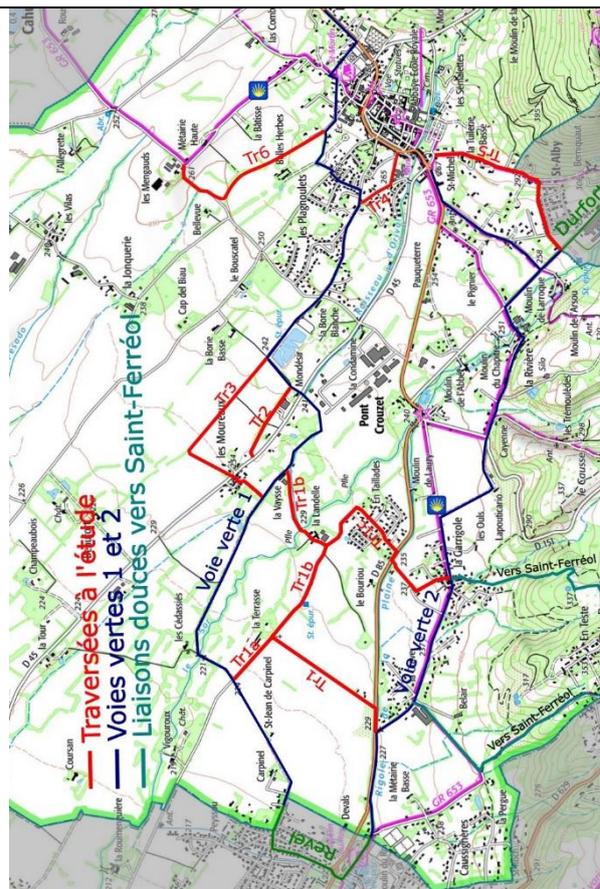
Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 100 000 €

Calendrier prévisionnel :

- 2026 étude opérationnelle
- 2028 Réalisation

Partenaires potentiellement concernés : Etat, Département du Tarn



Projet 3.2.7. : Création d'une aire de covoiturage multimodale à Pont Cruzet

Objectif : les mobilités du quotidien

Descriptif : Le covoiturage est une opportunité pour améliorer la qualité de vie et répondre aux enjeux de la mobilité du quotidien. L'aire proposée, à proximité des Zones d'activité de Sorèze est située sur l'axe Dourgne Revel, au carrefour entre Sorèze Durfort et Revel. Elle demande un minimum d'aménagements pour être consacrée au covoiturage.

Référentiel territorial du Pacte Vert :

- 4 Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
- 6 Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Maître d'ouvrage : Commune

Coût estimatif : 150 000 €

Calendrier prévisionnel :

- 2024 étude opérationnelle
- 2025 Réalisation

Partenaires potentiellement concernés : Etat,
Département du Tarn, Agence de l'eau



Axe 3	Fiche action 3.3.
Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions	Favoriser la transition écologique
PRESENTATION DE L'ACTION	
Remarque	
Pas de nouvelles actions sur l'avenant 2022 - 2024	
Objectifs stratégiques	

Axe 4	Fiche action 4.1. et 4.2
Le soutien à l'activité économique et au commerce de proximité	
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Pas de nouvelles actions sur l'avenant 2022 - 2024	
Objectifs stratégiques	
<i>Décrire ici les objectifs stratégiques de l'action en quelques lignes.</i>	

Annexe 2 : PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 2022-2026

Code signets à utiliser entre 2018 et 2021 : ☺ « en cours », ☑ « achevées », ✖ « supprimées »

Code signets à utiliser pour la période 2022-2026 : ⌚ phase « études » ; ➡ phase « réalisation »

Indiquer les nouvelles actions en gras.

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Contrat 1 ^{ère} génération				Avenant - Contrat 2 nd e génération					Objectif territorial du Pacte Vert				
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026					
AXE STRATEGIQUE 1 : renforcer l' attractivité de la commune par la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager															
ACTION 1.1 Etude stratégique de requalification urbaine de Sorèze valant étude pré-opérationnelle de travaux Remarque : le projet 1.1.3 Aménagement de la place de l'église, faisait partie du précédent contrat, Il a été complètement modifié il fait donc l'objet d'une nouvelle fiche	Projet 1.1.1 : <i>Requalification des rues Balette et Ferlus</i>	☑													
	Projet 1.1.2 : <i>Requalification des rues de Puyvert et Saint Jacques</i>		☑												
	Projet 1.1.3 : Aménagement de la place de l'église et des allées Notre-Dame					⌚						2, 3, 4			
	Projet 1.1.4 : <i>Mise à jour du SPR (anciennement AVAP)</i>		☺	☺	☺	☺	☑								
	Projet 1.1.5 : <i>Réalisation du PLUi avec diagnostic commun à l'échelle intercommunale</i>	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☑						
	Projet 1.1.6 : Réhabilitation des allées du Ravelin									⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	2, 3, 4
	Projet 1.1.7 : Réhabilitation des allées de la libération									⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	2, 3, 4
ACTION 1.2 Accompagnement des propriétaires pour la remise sur le marché de logements anciens, dégradés voire vacants	Projet 1.2.1 <i>Mise en place d'une OPAH afin d'assurer des aides financières aux porteurs de projet, bailleurs et propriétaires</i>				✖										
	Projet 1.2.2 <i>Mise en place d'aides « opérations façades »</i>		☑ Aide municipale												
	Projet 1.2.3 <i>Acquisition d'un immeuble rue du Maquis pour création de 5 logements</i>		☑ Acquisition												
	Projet 1.2.4 Réhabilitation du logement communal au R+1 et du foyer du 3e âge au RDC							⌚	⌚	➡			2, 4		
	Projet 1.2.5 Réhabilitation de la Maison de l'impasse de l'ancienne école en logement social							⌚	⌚	➡			2, 4		

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Contrat 1 ^{ère} génération				Avenant - Contrat 2 ^{ème} génération						Objectif territorial du Pacte Vert		
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026				
AXE STRATEGIQUE 1 : renforcer l'attractivité de la commune par la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager														
ACTION 1.3 Revaloriser les entrées de ville	Projet 1.3.1 Aménagement paysager des berges de l'Orival			☹	☹ 1 ^{ère} tranche									
	Projet 1.3.2 Poursuite de la mise en place d'une signalétique adaptée.		☑											
ACTION 1.4 Réhabiliter les quartiers	Projet 1.4.2. Aménagement de la Garrigole					☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	2, 3, 4
ACTION 1.5 Sauvegarde du patrimoine classé	Projet 1.5.1 Abbaye-école : un patrimoine classé à rénover					☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	1, 2, 3, 4, 5, 6

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS		Contrat 1 ^{ère} génération				Avenant - Contrat 2 ^{ème} génération					Objectif territorial du Pacte Vert											
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026												
AXE STRATEGIQUE 2 : Faire de Sorèze un pôle de proximité du bassin de vie. Fournir l'accès en renforçant les services publics et les équipements publics culturels, sportifs et touristiques en tant que pôle de proximité du bassin de vie																						
ACTION 2.1 Aménagement de nouveaux équipements sportifs et touristiques Remarque : le projet 2.1.5 concernant la construction d'un nouveau stade de foot et le projet 2.1.6 concernant la construction d'un tennis couvert ont été partiellement modifiés ils font donc l'objet d'une mise à jour de leur fiche	Projet 2.1.1 <i>Création d'une base nautique de loisirs multiservices à Saint-Ferréol</i>		☺	☺	☺	☺	☺	☺	☑													
	Projet 2.1.2 <i>Création d'aires de stationnements sur 4 secteurs du bassin de Saint-Ferréol</i>			☺	☺	☺	☑															
	Projet 2.1.3 <i>Etude d'un centre aquatique intercommunal</i>				⊕																	
	Projet 2.1.4 <i>Création d'un boulodrome couvert</i>			☺	☺	☺	☑															
	Projet 2.1.5 Construction de nouveaux stades de football					⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	1, 2, 3, 4
	Projet 2.1.6 Construction d'un court de tennis couvert				☺	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	↻											1, 2, 4
	Projet 2.1.9 Transfert des courts de tennis extérieurs					⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	⌚	4
ACTION 2.2 Aménagement et rénovation d'équipements de services	Projet 2.2.1 <i>Rénovation du bâtiment de la crèche intercommunale – commune de Sorèze</i>		☺	☑																		
	Projet 2.2.2 <i>Réhabilitation des anciens Bains-Douches</i>	☺	☑																			
	Projet 2.2.3 <i>Mise aux normes et rénovation des ateliers municipaux</i>		☺	☑																		
	Projet 2.2.4 <i>Extension et restructuration de l'EHPAD Saint Vincent/Sainte Croix</i>	☺	☺	☺	☑																	

PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACTIONS		Contrat 1 ^{ère} génération				Avenant - Contrat 2 ^{ème} génération					Objectif territorial du Pacte Vert				
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026					
AXE STRATEGIQUE 2 : Faire de Sorèze un pôle de proximité du bassin de vie. Fournir l'accès en renforçant les services publics et les équipements publics culturels, sportifs et touristiques en tant que pôle de proximité du bassin de vie															
ACTION 2.2 Aménagement et rénovation d'équipements de services (suite)	Projet 2.2.5.1 Réfection de la toiture de l'église Notre Dame de la Paix			☺	☺	☺	☑								
	Projet 2.2.5.2 Réfection globale, hors toiture) de l'église Notre Dame de la Paix				☺	☺	☑								
	Projet 2.2.6 Réhabilitation du groupe scolaire							⊕	⊕	⊕	⊖	⊖	⊖	⊖	1, 2, 3, 4, 5, 6
	Projet 2.2.7 Création d'une Maison de Santé									⊕	⊕	⊕	⊕	1, 2, 3, 4, 5, 6	
ACTION 2.3 Poursuite de la réalisation du réseau d'assainissement collectif	Projet 2.3.1 Création d'un réseau collectif d'assainissement au hameau de la Rivière et rue des Ecoles		☑												
	Projet 2.3.2 Mise à jour du schéma et du zonage d'assainissement					☺	☺	☺	☑						

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Contrat 1 ^{ère} génération				Avenant - Contrat 2 ^{ème} génération						Objectif territorial du Pacte Vert
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026		
AXE STRATEGIQUE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions												
ACTION 3.1 Mise en accessibilité de l'ensemble des bâtiments et équipements publics	Projet 3.1.1 Travaux de mise en accessibilité de bâtiments publics Ad'Ap 2018-2021		☺	☑								
	Projet 3.1.2 Réalisation du PAVE		☺	☑								
	Projet 3.1.3 Amélioration de l'accessibilité de la mairie et de La Poste		☑									
ACTION 3.2 Favoriser la mobilité et les connexions communales intercommunales et départementales à travers l'aménagement d'espaces publics	Projet 3.2.1 Aménagement voie douce Sorèze/Revel via les Cédassiers et Carpinel		☑									
	Projet 3.2.2 Projet d'aménagement d'une liaison douce Sorèze/Durfort et route d'Arfons								☑ Liaison Durfort			
	Projet 3.2.3 Aménagement de cheminements piétonniers dans le bourg et alentours immédiats		☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺		
	Projet 3.2.4 Aménagement d'une voie douce Sorèze/Revel via la Rivière et La Garrigole					☺	☺	☺	☺	☺		4,6
	Projet 3.2.5 Création d'une voie verte Sorèze Saint Ferréol							☺	☺	☺		4,6
	Projet 3.2.7 Création d'une aire de covoiturage multimodale à Pont Cruzet								☺	☺		4,6
	Projet 3.2.6 Aménagement d'une zone de rencontre dans le centre- bourg											
ACTION 3.3 Sécurisation des voies de circulation	Projet 3.3.1 Aménagement du carrefour d'En Taillades sur RD 85				☺	☺	☺	☑				
	Projet 3.3.2 Création d'une zone de rencontre dans le centre- bourg			☺	☑							

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS		Contrat 1 ^{ère} génération				Avenant - Contrat 2 ^{nde} génération					Objectif territorial du Pacte Vert	
		2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026		
AXE STRATEGIQUE 4 : Le soutien à l'activité économique et au commerce de proximité												
ACTION 4.1 Soutien du commerce de proximité en centre-bourg	Projet 4.1.1 Appui à l'offre de locaux commerciaux adaptés (en particulier par une politique d'acquisition foncière)				✱							
	Projet 4.1.2 Projet d'aide à la rénovation de locaux commerciaux				✱							
ACTION 4.2 Développement économique	Projet 4.2.1 Extension de la ZA de la Condamine (Sorèze)				☺ Etude							

ANNEXE 3

PROGRAMME PLURIANNUEL DE PROJET ET D'INVESTISSEMENT POUR LA PERIODE 2025-2028

Rappel

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des fiches actions (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2026** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel 2022-2026 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie signé le 23 décembre 2023, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2025-2028, les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat bourg-centre, un **programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I.)** (en Annexe 3) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagés sur le territoire pour cette période. Un nouveau programme pluriannuel sera établi à mi-parcours par les partenaires pour la seconde période du contrat.

ANNEXE 3 : PROGRAMME PLURIANNUEL DE PROJET ET D'INVESTISSEMENT POUR LA PERIODE 2025-2028

PROGRAMME PLURIANNUEL DE PROJET ET D'INVESTISSEMENT								Objectif territorial du Pacte Vert		
		2024	2025	2026	2027	2028	2029			
AXE STRATEGIQUE 1 : renforcer l'attractivité de la commune par la mise en valeur du patrimoine architectural et paysager										
ACTION 1.4 Réhabiliter les quartiers	<i>Projet 1.4.1. Aménagement des Moureaux</i>	☺	☺							2, 3, 4
	<i>Projet 1.4.3. Aménagement de Pont Crouzet</i>		☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	2, 3, 4
	<i>Projet 1.4.4. Aménagement de la Duretié</i>		☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	2, 3, 4
	<i>Projet 1.4.5. Aménagement de la Rivière</i>		☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	2, 3, 4

PROGRAMME PLURIANNUEL DE PROJET ET D'INVESTISSEMENT								Objectif territorial du Pacte Vert		
		2024	2025	2026	2027	2028	2029			
AXE STRATEGIQUE 2 : Faire de Sorèze un pôle de proximité du bassin de vie. Fournir l'accès en renforçant les services publics et les équipements publics culturels, sportifs et touristiques en tant que pôle de proximité du bassin de vie										
ACTION 2.1 Aménagement de nouveaux équipements sportifs et touristiques	<i>Projet 2.1.7 Création d'un parcours santé</i>		☺							3, 4
	<i>Projet 2.1.8 Création d'une aire de jeux pour les enfants</i>		☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺	☺

PROGRAMME PLURIANNUEL DE PROJET ET D'INVESTISSEMENT								Objectif territorial du Pacte Vert		
		2024	2025	2026	2027	2028	2029			
AXE STRATEGIQUE 3 : Développer l'accessibilité, la mobilité et les connexions										
ACTION 3.2 Favoriser la mobilité et les connexions communales intercommunales et départementale à travers l'aménagement d'espaces publics	<i>Projet 3.2.6 Mise en réseau des voies vertes</i>			☺	☺	☺	☺	☺		4,6

